



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises

Question écrite n° 60287

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre de la défense sur la situation de la Société de fabrication d'instruments de mesure. Cette société, qui produit des matériels de précision, travaillait pour Eurocopter, une filiale de l'Aérospatiale et de MBB, chargée notamment du programme de l'hélicoptère de combat franco-allemand. Eurocopter a déjà averti la SFIM, par des bleus, de l'annulation d'une commande de 85 millions de francs portant sur des matériels déjà livrés, ces mêmes matériels ayant été retournés en port du, et ne pouvant être vendus ailleurs. Il faut savoir que cette perte sèche ne sera absorbée par l'entreprise qu'en plusieurs années, car, également productrice du viseur chef du char Leclerc, elle est par conséquent confrontée à la réduction de ce programme : 3 000 chars prévus initialement, puis 1 600 et enfin aujourd'hui, de 400 à 600 dans le meilleur des cas, les commandes ayant été de surcroît étalées dans le temps. Face à cette situation, la SFIM est bien sûr conduite à supprimer des emplois : 95 l'année dernière, 80 en 1992. Elle ne peut plus par ailleurs régler ces compressions de postes par la mise en préretraite et doit donc licencier des techniciens très qualifiés et tellement spécialisés qu'ils auront les plus grandes peines à retrouver un emploi. D'une part, il souhaiterait savoir s'il envisage avec ses collègues du Gouvernement, et étant donné la responsabilité de l'État en ce domaine, de mettre en place des mesures sociales pour aider les personnels licenciés du secteur de l'armement à retrouver un emploi. Et d'autre part, les entreprises qui travaillent dans ce secteur ayant besoin de programmes qui ne soient pas susceptibles d'être remis en cause à tout moment, à quelle date il entend soumettre à l'examen du Parlement un projet de loi de programme militaire fiable.

Texte de la réponse

Reponse. - L'évolution rapide de la conjoncture internationale depuis 1990 a entraîné la révision de certains programmes d'armement rendant plus difficile la situation des industriels travaillant dans ce secteur d'activité, comme la Société de fabrication d'instruments de mesure. Pour que chaque société concernée puisse préparer l'avenir en s'adaptant à ce nouveau contexte, elle doit disposer des éléments nécessaires propres à la définition d'une stratégie. La loi de programmation dont le projet a été adopté en conseil des ministres du 1er juillet et sera examinée par le Parlement durant la session d'automne, lui fournira. Ce projet de loi de programmation militaire comporte en effet un volet propre à la reconversion de l'industrie de défense et à la revitalisation économique des zones d'emplois où celle-ci était particulièrement importante.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60287

Rubrique : Optique et précision

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1992, page 3325